

Fiche de suivi de la FNEC FP FO 81 Versement rétroactif de l'indemnité Compensatoire de la CSG

Le ministre a annoncé le rétablissement et la mise en paiement avec effet rétroactif de l'indemnité compensatoire à la hausse de la CSG stoppée scandaleusement en juillet 2018. Dans l'académie de Toulouse, un certain nombre de collègues ont reçu un avenant à signer afin de percevoir l'indemnité sur la paye de juillet.

La FNEC FP FO invite les AESH recrutés avant le 1er janvier 2018 à remplir la première partie du tableau ci-dessous afin que

- nous montions les dossiers des collègues n'ayant pas été contactés par le Rectorat.
- nous vérifions et/ou vous indiquons combien vous devriez toucher.

Sans plus tarder, remplissez l'enquête ci-dessous et retournez là par mail à snudi.fo81@gmail.com si vous intervenez dans le premier degré et sur snfoc.81@gmail.com si vous intervenez dans le second degré.

NOM et Prénom : _____

Téléphone : _____

Adresse mail : _____

Date de signature de mon premier contrat d'AESH : _____

Quotité de travail (entourer la bonne quotité) : 60% 75% 100% **autre :** _____

Etablissement(s) d'affectation:

-
-

Indemnité Compensatoire de la hausse de la CSG pour les AESH recrutés avant le 1er janvier 2018

J'ai reçu l'avenant à retourner	oui	non
J'ai touché la part rétroactive depuis le 1er juillet 2018	oui	non

J'ai touché euros sur mon salaire de juillet 2021 ce qui correspond à ce que j'aurai dû toucher depuis juillet 2018 : oui / non